

# Exil, trauma et procédure d'asile.

## Exil, migration et signifiants du déplacement

Le psychanalyste Fethi Benslama aimait faire remarquer qu'il préférerait le terme exil à ceux de migration ou de déracinement, car seul le premier renvoyait à une expérience proprement humaine, les autres étant empruntés aux domaines, de l'éthologie pour le premier, de la botanique pour le second. Tout en étant globalement d'accord avec lui, j'aimerais apporter une nuance : la migration a été une des activités principales de l'espèce humaine pendant la plus grande partie de sa présence sur terre, disons, à peu près 95 % du temps global de celle-ci. En effet, tant que l'espèce humaine était nomade, elle pratiquait la migration, en fonction de circonstances liées à l'existence de ressources sur les lieux parcourus. Ce n'est que récemment, si l'on peut dire, à l'échelle de l'existence de l'humanité, que la donne a radicalement changé, avec la sédentarisation progressive, démarrée il y a 10 000 ans, d'une proportion progressivement toujours plus nombreuse des groupes humains. Pour les groupes sédentarisés, le concept de migration n'a plus aucun sens. Les phénomènes de déplacement, plus ou moins longs d'individus et de groupes humains, attachés à une terre qualifiée de « natale », devraient être appréhendés par d'autres termes, plus appropriés.

Pourtant, les concepts de migrant, d'émigré et d'immigré, ont la vie dure. Je pense qu'ils sont davantage là pour marquer la différenciation symbolique entre ceux qui sont sur place depuis un certain temps et les nouveaux arrivants. Cela peut traîner sur des générations d'être traité de migrant, ou d'immigré... C'est quelque chose qui n'est pas sans conséquence sur les processus identitaires à l'œuvre, qu'ils soient individuels ou collectifs, les questions relatives aux lieux y occupant une place importante.

Cela étant dit, et sur cette base, nous avançons, à partir de ce préambule, que la majorité des personnes que nous recevons, dans un centre d'accompagnement psychothérapeutique comme Ulysse, est composée d'exilés. Seuls les gens du voyage peuvent au sens strict être qualifiés de migrants. On voit bien ces temps-ci dans l'actualité ce qu'il leur en coûte...

Dans le terme d'exilé, il y a référence à une expérience universelle d'arrachement à une part de soi, de renoncement à ce qu'on était à ses propres yeux, aux yeux des autres, pour affronter une part d'inconnu, d'insu, que ce soit au niveau de l'intime ou du partagé, de l'individuel ou du collectif. S'y ajoute la plupart du temps une dimension de forçage, d'obligation à partir. On quitte rarement le pays natal le cœur léger. Parfois, c'est encore plus dramatique, l'exil est motivé par un vécu de rupture et de rejet dans la société d'origine, entraînant une forme moderne de bannissement, qui fait souvent suite à des expériences de persécution. Ce type d'expérience peut être celui d'un individu ou d'une collectivité, généralement minoritaire (parfois d'ancien « migrants »...). L'exil renvoie à la condition de l'homme moderne, depuis qu'il est sédentarisé. Il est le pendant tragique du risque que représente l'attachement à une terre, à un pays, à une « mère patrie ».

On se doit d'évoquer une troisième catégorie à celles des migrants et des exilés qui s'apparenterait à celle des colons, ou, dans leur version plus agressive, des conquérants (« conquistadores »), dans ce rapide et superficiel tour d'horizon des formes humaines modernes de déplacements à long terme et au long court. Pour évoquer le destin de ceux-ci en s'inspirant d'une terminologie anglo-saxonne, moins associée à une logique d'emprise ou de domination, on parlerait volontiers des pionniers, ceux qui quittent leur terre d'origine dans l'espoir de trouver une terre d'accueil où ils pourront reprendre

une vie sédentaire dans de meilleures conditions. Il s'agit là d'un troisième type d'humain qui traverse des espaces délimités par ce qu'on appelle aujourd'hui les frontières.

Il va de soi que la situation actuelle est plus complexe, plus diverse. Il suffit d'évoquer les phénomènes modernes de camps de réfugiés de milliers de personnes qui se pérennisent, parfois sur des dizaines d'années. Aujourd'hui, des êtres humains passent ainsi leur vie entière dans des camps. Ils sont « mis en demeure » de se sédentariser dans des endroits qu'ils n'ont pas choisis. Mais cela ne concerne qu'indirectement notre questionnement du jour car, on peut affirmer que ce type d'expérience de déplacement et d'installation arrive rarement en Europe. Alors, osons cette formule: dans notre expérience, de service d'accompagnement psychothérapeutique spécialisé, nous voyons essentiellement des témoins actuels de l'exil, plus quelques migrants et quelques pionniers.

### **Exil et traumatisme**

Un migrant qui bouge n'en souffre pas, c'est quand on le sédentarise qu'il souffre, dans un premier temps tout au moins, et sachant qu'il existe évidemment des réalités différentes d'un cas à l'autre. Le pionnier (ou le colon) lui, va se battre plus que de coutume pour sa terre d'élection, il s'y accrochera, à ses risques et périls, car tous le sens de son existence a été contracté dans sa décision de rechercher une meilleure place pour s'installer. Il sera parfois un des ceux qui auront le plus de mal à accepter les nouveaux venus, quand il ne participera pas à l'éviction de ceux qui l'ont précédé...

Bien sûr, il faut nuancer, faire remarquer que nos catégories se recouvrent souvent, et trouver de nouvelles sous-catégories, à l'intersection, comme celle de l'exilé économique, qui représente une forme hybride entre l'exilé et le pionnier ; désireux d'imaginer et de construire des attaches entre deux endroits du monde éloignés dans la distance et le mode de vie, Son destin peut malheureusement être de ne plus se sentir chez lui nulle part. N'oublions pas enfin que depuis l'antiquité, des exilés se transforment en pionniers, comme l'illustre le mythique Enée, fuyant les ruines de Troie pour devenir le fondateur de Rome.

Reste que pour presque tous les exilés réels, ce n'est pas la destinée glorieuse d'Enée qui est de mise, mais celle de quelqu'un qui doit tisser des fils là où tout a été arraché, qui doit donner sens à une expérience individuelle (ou collective) imposée par un contexte social devenu insoutenable.

### **Différencier les souffrances de l'exil et les troubles post-traumatiques**

Pour autant, cette expérience de l'exil ne peut être considérée comme traumatique, au sens strict, même s'il va sans dire qu'il s'agit d'une expérience hautement déstabilisante psychologiquement. L'exil, presque toutes les cultures l'intègrent comme une expérience possible, une épreuve que l'humain est susceptible de subir, c'est finalement, comme dit plus haut, le risque radical des groupes et des individus qui ne sont pas nomades. Cela peut aussi être une épreuve structurante : à la base de nombreux mythes originaires de la création de villes ou de civilisations, il y a une histoire d'exil. Ulysse et Enée sont des exilés célèbres, leurs épreuves ont donné lieu à des créations, des constructions imaginaires ou réelles remarquables.

L'expérience de l'exil a semble-t-il été métabolisée par les cultures humaines. En ce sens, il ne s'agit pas d'une expérience traumatique. Par opposition, rien dans la culture ne prépare au traumatisme

psychique. On peut en déduire la proposition suivante : si l'exil peut se révéler pathogène, il ne convient pas, en tant que tel, de pathologiser l'expérience et les épreuves auxquelles il conduit. Le traumatisme, lui, figure, en tant que tel, la réaction à un choc qui ébranle, laisse des traces, blesse le corps et/ou le psychisme. Le traumatisme est par essence la réaction du corps et/ou de l'esprit à une expérience d'effraction. Même si la cicatrisation est complète, s'il ne reste aucune trace, cela reste en dehors du champ du symbolisable, une exposition crue et brutale au réel qui ne débouche sur aucun mythe, n'est présentifié par aucun rituel ni annoncé par aucune initiation.

Cela ne revient pas pour autant à banaliser les épreuves liées au vécu d'exil, elles peuvent laisser des traces durables et graves sur les sujets qui ont à les endurer. Les effets sont parfois pires que ceux d'un traumatisme. La perte des repères sociaux, l'absence prolongée, voire le deuil à distance, d'êtres chers, la confrontation à une nouvelle langue, à de nouvelles normes et coutumes, l'impression de déranger, d'être différent, de valoir moins qu'un autre, l'agressivité, l'indifférence, la suspicion ou les discriminations subies en tant que nouvel arrivant, le désespoir découlant de l'absence de reconnaissance et des nouvelles épreuves imposées, le doute, le sentiment d'échec, l'isolement, la crainte d'être expulsé, ou de vivre comme un citoyen de seconde zone... On en passe, mais ce n'est évidemment pas anodin, tout cela est potentiellement à l'origine de troubles multiples. Certains ont déjà été repérés comme spécifiques de cette expérience, par exemple les troubles psychosomatiques et autres pathologies fonctionnelles, chez ceux qu'on qualifiait à l'époque de travailleurs immigrés.

Dans la condition actuelle d'un exil économique considéré comme délictueux, telle qu'elle s'est amorcée dans les années 1970 et telle qu'elle s'est renforcée et durcie depuis, les troubles ont pris d'autres formes que celles d'un être assujéti à une identité de corps-machine telle que vécue par l'ancien travailleur immigré. L'exilé actuel n'a même plus cette légitimité, ce qu'il endure, souvent, c'est l'absurde et le non-sens de sa condition d'être déplacé, malvenu, parfois spolié. En outre il est également presque toujours porteur d'attentes impossibles à réaliser, pour lui-même, ses proches et ceux qui, restés au pays, l'ont investi de la mission de l'élus par qui doit être garanti le bien-être de tous ceux qui ont investi dans son départ. Quand il n'est pas dans l'impossibilité physique d'un retour pour cause de risques encourus par l'oppression politique, la violence organisée et/ou les persécutions, comme c'est le cas de l'exilé demandeur de protection, l'exilé « économique » moderne est au prise avec une barrière aussi délicate à franchir, celle des dettes symboliques et souvent réelles qu'il a contractées pour avoir le droit (ou la mission) de partir. Sans compter que dans nombre de cas, les deux logiques (celle de la fuite d'un danger réel et celle du mirage du welfare occidental) sont à l'œuvre conjointement.

C'est encore une fois un résumé très schématique et superficiel de ce qui guette l'exilé moderne et de ce qui peut ébranler son équilibre psychique. Du lourd, rien que du lourd comme on dit, et pourtant... Notre pratique clinique nous pousse cependant à faire l'hypothèse que l'expérience traumatique mérite d'être différenciée, qu'elle colore, ou plutôt obscurcit différemment la réalité psychique de ceux qui l'ont subie.

Qu'entend-on précisément par traumatisme psychique ? Tel que défini dans la littérature, ce phénomène renvoie, pour un être humain, au fait d'être exposé, subitement, et sans possibilité de s'y soustraire, à un risque de mort physique et/ou psychique brutale pour soi, ses proches, voire même pour des inconnus. Le sujet traumatisé a fait l'expérience de l'anéantissement, du monde qui s'écroule, il a vu la mort et il en est revenu. Pas indemne. Si on rencontre une incroyable variabilité dans

l'expression des séquelles psychologiques à cette forme d'exposition, ce qui constitue, en soi, une source d'information très intéressante sur le mode de fonctionnement psychique de l'être humain, on repère, ce qui est tout aussi riche d'enseignement, l'apparition de troubles types chez les personnes traumatisées. Dépersonnalisation, reviviscence, hypermnésie, cauchemars et insomnies, anxiété, attaques de panique, ces symptômes étant très régulièrement accompagnés de troubles de l'humeur (irritabilité, retrait social, tristesse...) et cognitifs (troubles de la mémoire et de la concentration) d'intensité variable. Il est frappant de voir se développer le florilège de symptômes de ce type chez des personnes qui ont eu à traverser des événements à portée traumatique, alors qu'elles menaient auparavant une vie normale, sans expression de signes psychopathologiques quelconques. Il y a, forcément, dans le fait de présenter des symptômes plus ou moins massifs et invalidants, une résonance intime et subjective à l'œuvre. L'environnement social et culturel influence également sur la réactivité psychique et son expression. A l'autre bout du questionnement qu'induit le phénomène du traumatisme psychique, il y a, derrière une symptomatologie parfois comparable, des atteintes psychiques différentes, notamment fonction du type de traumatisme auquel la personne est confrontée. Dernier facteur observé dans la clinique du traumatisme psychique que nous relèverons ici, l'existence d'un rapport au temps particulier, fonction, encore une fois des personnes, et des circonstances qu'elles auront traversés.

### **La complexité et les limites du concept de traumatisme**

Nous souhaitons ici brièvement préciser et illustrer notre propos, qui pousse à différencier les « troubles traumatiques » et à remettre en question leur catégorisation commune. Alors que l'expression symptomatique peut se ressembler, les atteintes post-traumatiques diffèrent entre elles en fonction du type d'événement que la personne a eu à subir comme agent traumatogène. Un accident grave de voiture laisse des traces différentes d'une catastrophe naturelle, mais il y a lieu de mentionner une différence encore plus remarquable entre les types de traumatismes précités et ceux qui relèvent d'actions humaines brutales et effroyables telles que le viol et certaines formes d'agression. On n'entrera pas ici dans le détail de la différenciation des enjeux psychiques convoqués et des atteintes différenciées d'instances telles que celle du narcissisme dans ces cas de figure, mais il importe de relever que cela entraîne aussi une différenciation pertinente en matière de traitement.

Que dire des événements à portée traumatique qui durent, qui se répètent, de ceux où l'intentionnalité est animée par le désir de destruction, d'anéantissement, de déshumanisation de la victime ? Peut-on sans risque de caricature, et de profonde méprise, placer dans une même catégorie nosologique les rescapés d'un naufrage et ceux d'un génocide, les victimes qui ont survécu à un tremblement de terre, à un viol collectif ou à des séances de torture ? Ces quelques questions mettent clairement en évidence la complexité qu'induit et la prudence qu'impose la clinique des traumatismes psychiques.

Relevons dans la suite quelques principes qui guident nos observations et notre pratique clinique au SSM Ulysse avec les personnes qui ont traversé de faits de violence organisée (la plupart comme observateurs et comme victimes, mais quelques-uns parfois aussi comme acteurs) dans leur pays d'origine, traversée qui a laissé des traces durables et invalidantes sur leur fonctionnement mental et relationnel.

- Les pratiques conseillées dans les logiques d'intervention de crise, lors d'événements catastrophiques, telles que celle du debriefing, invitant à mettre des mots, à associer verbalement sur les images qui restent de l'événement et les affects qu'elles provoquent, sont radicalement à proscrire dans le cas de personnes qui ont été confrontées à un risque d'anéantissement associé à une intentionnalité humaine. Un travail direct sur les émotions, sur les souvenirs reliés aux événements traumatisants n'est pas davantage à encourager dans le processus thérapeutique. Que s'agit-il alors de proposer ? Le thérapeute doit dans ce cas de figure se révéler prêt à entendre, à accueillir, à accompagner, à soutenir et à porter la personne dans tout ce qu'elle est susceptible d'évoquer, mais il ne doit certainement pas induire le choix de certains contenus ou la nécessité de « mettre des mots sur le traumatisme » ! Il nous est à contrario apparu parfois nécessaire d'arrêter la personne dans une évocation de ce qui lui était arrivé, à la vue de ce que ces mots étaient susceptibles de la faire à nouveau endurer, de la trop grande proximité de ceux-ci avec une réalité que le sujet essayait tant bien que mal de maintenir à distance pour pouvoir continuer à (sur)vivre.
- Restaurer le statut de sujet, d'être de parole, dans un espace relationnel où l'interlocuteur est fiable, bien intentionné, sans être intrusif, dans un espace sécurisé et accueillant, un lieu d'asile, au sens noble du terme, voilà en quelques mots le challenge que se propose de réaliser l'association Ulysse pour ceux qui s'y adresse. C'est un challenge difficile, compte tenu du manque de moyen, d'un contexte extérieur (la politique européenne de droit d'asile et de droit au séjour, et plus particulièrement son application en Belgique)) peu bienveillant, de la différence de langue de références sociales et culturelles, notamment en matière de pratique de soin. Notre approche institutionnelle, basée sur l'hospitalité inconditionnelle de la personne et de sa parole, l'intervention globale, gratuite, avec interprète quand nécessaire, avec des volets individualisés et collectifs articulés, et appuyée par un travail intégré dans, avec et sur le réseau d'intervenants extérieurs, telle que nous la pratiquons depuis un peu plus de dix ans, porte ses fruits, ou à tout le moins répond à une attente. En témoignent superficiellement ces chiffres : près de 6000 consultations programmées en 2012, avec un taux de présence aux rendez-vous avoisinant 80 %.
- Dans la mesure où nous voyons certaines convergences aux vécus d'insécurité radicale que ces deux types de public ont traversés, notre offre aux exilés emprunte certains de ces fondements à ceux que la psychothérapie institutionnelle proposait aux sujets psychotiques, du temps où ce type de pratique n'était pas mis à l'écart par, ou inféodé à, la déclinaison actuelle, dominée par la logique biomédicale de la pratique psychiatrique. C'est là un des seuls avantages de notre clinique avec les exclus des services de soin : être du coup également mis à l'écart de la logique managériale et customisée actuellement en vigueur dans l'idéal de gestion de la « santé mentale » de la société et de ses membres.
- Pour la majorité des personnes que nous recevons, la symptomatologie traumatique, aussi lourde soit-elle, a pu, par moments, s'effacer, pour laisser la place à une logique quasi animale de survie. L'animal humain a pu pour un temps arrêter de penser à ce qui lui arrivait, à ce qu'il avait subi, pour survivre. Sans quoi, ces personnes ne seraient jamais arrivées jusqu'à nous. On voit là une des caractéristiques remarquables de la logique post-traumatique, celle d'une temporalité et d'une réactivité particulièrement rétives au contrôle, à la prédictibilité. Il arrive notamment de voir des personnes s'écrouler psychologiquement lorsque la sensation de danger s'atténue ou disparaît (ainsi, l'obtention du droit au séjour, événement

particulièrement important et positif, se révèle pour certains, l'occasion d'expression de symptômes ou d'affects jusque-là retenus).

- Pour beaucoup, nous y reviendrons, une des particularités aura été d'être exposé à plusieurs reprises, à un intervalle régulier ou non, sur laps de temps plus ou moins long, aux « agents » traumatisants. Dans le cas de demandeurs de protection, déboutés ou incertains quant à l'issue de la procédure, il faudrait ajouter d'être encore potentiellement à la merci de ces agents dans le futur.
- Les différents types de facteurs influant sur l'expression de troubles post-traumatiques, troubles que nous requalifierons d'atteintes à l'humanité fondamentale, faute de mieux, telles qu'elles furent subies par la majorité de nos patients, entrent dans un rapport problématique avec les procédures mises en vigueur dans le cadre de l'obtention du droit au séjour, ce sera là le dernier point de notre développement. Cela est vrai que ce soit au niveau strict de la symptomatologie, de sa particularité et de sa variabilité, au niveau du caractère à la fois indélébile et indicible des troubles et des perceptions qui les caractérisent, ou au niveau de la temporalité particulière, dans l'expression des symptômes et dans l'exposition aux risques (répétée et parfois pas terminée).

### **Effets de l'accueil et de la procédure de candidature à la protection internationale pour les personnes rescapées d'atteintes à leur humanité fondamentale.**

Je ne développerai pas ici les effets pathogènes d'une logique d'accueil axée sur une vie en collectivité, où individus et communautés, hommes et femmes, isolés ou familles cohabitent, tant bien que mal, logique caractérisée en outre par une dépendance et un accès à des droits limités et conditionnés à la durée et au résultat de la procédure. Une procédure dont les demandeurs de protection méconnaissent le sens et les enjeux dans de nombreux cas. Je ne m'attarderai donc pas sur ce que cela peut avoir de psychologiquement perturbant, même pour une personne saine et équilibrée.

Je n'insisterai pas non plus sur ce qui rend d'un point de vue scientifique peu valide le postulat sur lequel s'appuie la procédure de vérification de la validité d'une demande de protection en Belgique : « un sujet victime de persécution se souvient particulièrement bien et dans le détail de son vécu dans son pays d'origine, et plus particulièrement des événements, aussi dramatiques soient-ils, qui sont à la base de sa demande de protection. C'est pourquoi, faute de mieux, l'analyse de la crédibilité du récit autobiographique est un moyen fiable et légitime pour octroyer le droit à la protection ». Les limites de ce mode d'accès à la vérité, la remise en question de prise de décision sur base de l'intime conviction d'un agent de l'état à propos de ce type de récit, les dérives que cette logique procédurière et suspicieuse entraîne, ont déjà été développées dans la recherche que Lys Gehrels et moi-même avons menée sur la question (A.Vanoeteren et L.Gehrels, « La prise en considération de la santé mentale dans la procédure d'asile », dans *Revue du Droit des Etrangers*, n° 155, numéro spécial « Asile et Santé Mentale », Bruxelles : ADDE, 2009). Nous renvoyons également à celle-ci, et plus globalement au bon sens du lecteur, pour ce qui concerne la discussion de la légitimité de ce type de critère dans le cas où le candidat à la protection présente des troubles psychiques qui portent atteinte à sa logique de pensée, à sa mémoire, aux relations à autrui, ou encore qui l'empêchent de se concentrer sur ce qui lui est demandé.

Je passerai un dernier temps à m'attarder néanmoins sur le cas spécifique des personnes psychiquement perturbées à la suite des événements à portée traumatique qu'elles ont rencontrés dans leur pays d'origine, et qui sont à la base de leur demande de protection. Pour affirmer encore une fois avec force et conviction que l'épreuve demandée (se souvenir et évoquer avec cohérence, détails et précision ce qui est à l'origine de leur demande de protection) est pour certains impensable (ils ne peuvent tout simplement pas) pour d'autres insupportable (ces souvenirs les remplissent d'une honte que les rend indicibles, surtout face à un inconnu, dans un contexte stressant, qui rappelle parfois dans certaines de ces formes des interrogatoires vécus au pays). Pour les victimes de violence organisée, imposer ce type d'épreuve est indécent, cela a pour effet de reconstruire une logique relationnelle malsaine, pour ne pas dire perverse, dont aucun des acteurs ne sort indemne (ni le demandeur de protection, ni l'agent de l'état, ni les avocats, ni les thérapeutes, ni la société tout entière). Je reprends pour terminer et appuyer mon propos ce que disent des spécialistes de l'aide aux victimes de torture de procédures de reconnaissance du droit à la protection équivalentes à la nôtre (en France et au Canada) :

- *Exiger d'une personne rescapée un témoignage chronologique sans faille et sans blancs n'atteste pas seulement d'une profonde et insultante ignorance de toutes les recherches sur le traumatisme de la violence politique ainsi que de ses témoignages, mais équivaut, ce qui est pire, à un déni fondamental de l'essence même du témoin et, j'irai jusqu'à dire, une 'incrimination' contre son humanité. C'est en cela que la procédure d'asile telle qu'elle se déroule aujourd'hui en France est perverse car elle assimile incohérence de la mémoire –un des effets intrinsèques du trauma- et intention de mentir. (B. Patsalidès, « reflets pervers : la procédure d'asile à travers le prisme de la mémoire traumatique » dans *Politique d'Asile et d'Immigration : Faire entendre la voix des victimes de torture*, actes de la journée du 23 juin 2008, association Primo Levi, pp. 58-59.*
- *Le déni de traumatisme vécu dans le cadre des procédures d'immigration constitue souvent un deuxième trauma, parfois plus destructeur pour le réfugié que l'événement originel. Le fait de considérer le récit du réfugié comme un mensonge sous-entend qu'il a inventé son histoire, qu'il a créé l'horreur, qu'il en porte la responsabilité. Il devient alors le seul responsable non seulement de sa souffrance mais aussi de celle de ses proches et de sa communauté. Cette intériorisation de l'accusation de mensonge peut être intolérable. Le monde moral change de signe et l'absurdité triomphe. (C. Rousseau et P. Foxen, « Le mythe du réfugié menteur : un mensonge indispensable ? », dans *L'évolution psychiatrique* 71, Paris, Elsevier, 2006, p.505.*